

**COMITÉ D'EXAMEN
INDÉPENDANT**
**RAPPORT AUX PORTEURS
AU 31 DÉCEMBRE 2007**

LES FONDS **FMOQ**

F O N D S
FMOQ

Conformément à l'article 4.4 du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (ci-après appelé le « *Règlement* »), vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations relatives au Comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ (ci-après appelé le « *CEI* ») pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2007.

FONDS VISÉS

L'ensemble des Fonds FMOQ actuellement en opération, soit :

- Fonds monétaire FMOQ
- Fonds omnibus FMOQ
- Fonds de placement FMOQ
- Fonds revenu mensuel FMOQ
- Fonds obligations FMOQ
- Fonds actions canadiennes FMOQ
- Fonds actions internationales FMOQ

ainsi que tout autre Fonds FMOQ que la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* (ci après appelée la « *Société* ») pourrait mettre sur pied.

DATES IMPORTANTES

Les membres initiaux du *CEI* ont été nommés par le conseil d'administration de la *Société* le 5 décembre 2006.

La Charte du *CEI* a été adoptée par le conseil d'administration de la *Société* le 24 avril 2007 et par le *CEI* le 1^{er} mai 2007.

Le *Règlement* s'applique aux Fonds FMOQ depuis le 1^{er} novembre 2007.

MEMBRES DU CEI

Le *CEI* est composé des membres suivants :

M^{re} JUSTINE LACOSTE, PRÉSIDENTE DU CEI

Avocate de formation et détentrice d'une Maîtrise en administration des affaires (MBA), M^{re} Lacoste a occupé plusieurs postes de nature juridique auprès de diverses sociétés, dont certaines institutions financières. Travaillant maintenant à son compte, sa spécialisation et son expertise se situent, entre autres, au niveau de l'éthique et de la bonne gouvernance des sociétés. Son mandat est d'une durée de trois ans et elle ne siège à aucun autre Comité d'examen indépendant.

D^r CLÉMENT RICHER, MEMBRE

Médecin omnipraticien de formation, D^r Richer a été président-directeur général de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec de 1981 à 1995, et a siégé à nombreux conseils d'administration. Il a, de plus, été nommé membre émérite de la FMOQ en 2002. Aujourd'hui retraité, il demeure très présent dans la communauté médicale québécoise et est à l'écoute des commentaires de ses collègues de la profession. Son mandat est d'une durée de deux ans et il ne siège à aucun autre Comité d'examen indépendant.

M. GUY LAMER, MEMBRE

Administrateur de carrière, M. Lamer a œuvré plus de 40 ans dans l'industrie des fonds communs de placement, au sein d'une importante société de fiducie québécoise. Aujourd'hui retraité, il demeure à l'affût des changements législatifs et de l'évolution générale de l'industrie. Son mandat est d'une durée d'un an et il ne siège à aucun autre Comité d'examen indépendant.

Tous les membres du *CEI* ont signé une déclaration confirmant qu'ils n'ont aucune relation qui pourrait entacher leur indépendance, et ce, selon les termes et définitions du *Règlement*. De plus, conformément audit *Règlement*, le *CEI* pourvoit aux vacances et au renouvellement de mandats. Toutefois, la durée cumulative des mandats d'un membre ne peut dépasser six ans, à moins que la *Société* donne son accord.

Globalement, les membres du *CEI* possèdent moins de 10 % des parts de l'un ou l'autre des Fonds FMOQ. De plus, ils ne détiennent aucune participation dans le capital-actions de la *Société*, et n'ont aucun lien avec une personne, une société ou une autre entité qui fournit des services aux Fonds FMOQ ou à la *Société*.

La Présidente du *CEI* est M^e Justine Lacoste. On peut communiquer avec elle, sous pli confidentiel, à l'adresse des Fonds FMOQ ou par courriel, à l'adresse suivante : jlacoste@fondsfmoq.com.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du *CEI* au cours de l'année 2007.

Au cours de 2007, la *Société* a assumé, à même ses honoraires de gestion, la totalité de la rémunération et des indemnités versées aux membres du *CEI*. Aucun montant n'a donc été imputé directement aux Fonds FMOQ. Conformément au *Règlement*, le *CEI* fixe sa rémunération en suivant les recommandations de la *Société* et les honoraires généralement payés pour des fonctions similaires. Le *CEI* a adopté sans modification les recommandations de la *Société*.

RECOMMANDATIONS DU *CEI*

À la connaissance des membres du *CEI*, la *Société* n'a jamais agi, à l'égard d'une question de conflit d'intérêts, sans une recommandation positive de la part du *CEI*.

À la connaissance des membres du *CEI*, la *Société* n'a jamais agi, à l'égard d'une question de conflit d'intérêts, sans respecter une condition imposée par le *CEI* dans sa recommandation ou son approbation.

RECOMMANDATIONS ET APPROBATIONS INVOQUÉES EN 2007

Au cours de l'année 2007, le *CEI* a adopté l'élément suivant :

- Charte du Comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ

Au cours de l'année 2007, le *CEI* a approuvé et émis une Instruction permanente conformément à l'article 5.4 du *Règlement* sur les éléments suivants :

- Politique et procédure relatives à l'application de la dispense numéro 2002 MC 2518

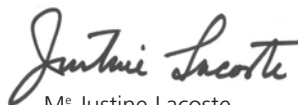
Cette politique vise à permettre à Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire d'une partie des Fonds FMOQ, d'utiliser, à certaines conditions, à titre de courtier, une de leurs sociétés apparentées.

- Politique relative à l'utilisation des commissions dirigées

Cette politique vise à permettre à la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* de faire payer, par les courtiers utilisés dans la gestion des Fonds FMOQ, et ce, à même leurs commissions, certaines dépenses relatives à des services reliés à la prise de décision d'investissement.

Au cours de l'année 2007, le *CEI* a reçu de la *Société*, les politiques suivantes, lesquelles visent à éviter tout conflit d'intérêts possible ou confusion à ce propos :

- Politique générale de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* relativement aux questions de conflit d'intérêts ;
- Politique relative à la sélection des gestionnaires des Fonds FMOQ ;
- Politique relative au traitement des erreurs et omissions ;
- Politique relative aux honoraires et frais chargés aux Fonds FMOQ ;
- Politique relative aux investissements inter-Fonds FMOQ.



M^e Justine Lacoste
Présidente

Comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ inc.
Le 25 février 2008



Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de la mise à jour et d'autres renseignements sur les Fonds FMOQ :

- sur le site Internet www.fondsfmoq.com ; ou
- en composant le 514 868-2081 ou, sans frais, le 1 888 542-8597 ; ou
- en écrivant à
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1111,
Montréal (Québec) H3G 1R8.